



LE CODEV D'ALES AGGLO a été consulté sur LE PCAET – PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL !

PCAET, Qu'est-ce qu'un plan Climat ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est **un outil de planification stratégique et opérationnel** présentant **3 objectifs principaux** :

- **Atténuer l'impact du territoire sur le changement climatique,**
- **Adapter et réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique,**
- **Préserver la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.**

Le contenu du Plan Climat

Le contenu du PCAET s'organise en quatre étapes :

- **Un diagnostic et un bilan des émissions de GES (Art. 75, Loi Grenelle II),**
- **Une stratégie comportant des axes et objectifs chiffrés,**
- **Un plan d'actions opérationnel à mettre en œuvre sur 6 ans,**
- **Un dispositif de suivi et d'évaluation (une évaluation au terme de 3 ans).**

Il est accompagné d'une **évaluation environnementale stratégique** et **tous les secteurs d'activités sont impliqués** : habitat, urbanisme, tertiaire, transports, production et consommation d'énergie, déchets, forêt, gestion de l'eau, biodiversité, agriculture, risques majeurs (inondations, incendies, fortes chaleurs, ...).

Les domaines à traiter dans le Plan sont les suivants :

- **Émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,**
- **Stockages de carbone, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments,**
- **Consommations et productions d'énergie, réseaux de distribution de l'énergie,**
- **Adaptation au changement climatique.**

89 fiches-actions établies

Le plan d'actions répond aux axes définis dans la stratégie et comporte au total 89 fiches-actions.

LA SAISINE DU CODEV AA

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Alès Agglomération a été adopté au conseil communautaire du 29 juin.

Il a été transmis pour avis le 7 juillet à l'autorité environnementale (DREAL) puis au Conseil Régional et au Préfet de Région. Ces 3 autorités ont rendu leurs avis le 9 octobre.

La consultation numérique du public en ligne a eu lieu sur ales.fr, du 1er novembre au 1er décembre.

Durant le même temps, Alès Agglomération a sollicité l'avis du conseil de développement, afin que ses membres puissent s'exprimer sur le PCAET en novembre.

Après une reprise des différents avis en décembre, le plan climat sera soumis au vote définitivement en mars 2024. »

LA CONSULTATION DU PCAET

Le 29 septembre 2023, la réunion préparatoire en présence de Lauriane Brun - Conseillère en développement durable et chargée du PCAET, a permis de cibler les actions, parmi les 89 qui constituent le PCAET, sur lesquelles les membres du CODEV pensaient pouvoir apporter leur contribution.

LES ATELIERS DE REFLEXION SUR LE PCAET

Les ateliers de Réflexions se sont déroulés les 7 et 9 novembre 2023 :

En ouverture, Michel d'Ozenay a rappelé la vocation apolitique du CODEV AA : C'est un lieu de débat d'idées, un outil de travail, ainsi qu'un regard extérieur au service de l'Agglomération d'Alès. Il peut être aussi une force de propositions auprès des élus :

« Nous sommes tous citoyens, nous avons tous des idées pour le territoire, pour améliorer la vie, l'attractivité, le bien-vivre. Le CODEV AA travaille pour son territoire et Alès Agglomération peut servir d'exemple pour d'autres territoires ».

Les actions ciblées par le CODEV AA :

Action 45 : « Sensibiliser et communiquer autour de la mobilité ».

- **Les pistes cyclables :**

Constat :

La mobilité douce est la solution envisagée pour réduire l'impact carbone dans les villes et communes d'Alès agglomération.

L'utilisation du vélo est une alternative vertueuse à la fréquentation des axes routiers par de trop nombreux véhicules.

Si la ville d'Alès présente de vrais axes de pistes cyclables, d'autres par leur étroitesse, leur interruption soudaine ou leur absence de marquage, demeurent dangereuses pour les usagers et peuvent décourager les plus jeunes comme les moins agiles.

Des comportements problématiques, notamment pour les usagers des trottinettes (pas de casques obligatoires, des tenues sombres peu visibles pour les automobilistes et les piétons) accentuent l'inconfort de l'usage des pistes cyclables, des axes de circulation et des trottoirs.

Les Propositions du CODEV AA :

- Demander qu'il y ait un inventaire des « axes dangereux » et faire en sorte que des structures plus sécurisées soient proposées en amont, et prévoir une amélioration de celles déjà existantes.
- Demander à l'Agglomération d'élaborer un plan de sensibilisation « tout public » :
 - Une page de prévention diffusée dans le journal d'Alès Agglo, et le site ales.fr, avec des parutions de rappel ponctuelles.
 - La diffusion d'un plan de circulation cyclable et une fiche de recommandations lors d'événements sportifs et culturels ou/et dédiés aux jeunes (Fête de la BD Gardons la Bulle à la Médiathèque Alphonse Daudet, lors du tour de France ou tout événement en lien avec la mobilité douce etc...).
 - La distribution d'un plan de circulation cyclable et une fiche de recommandations lors du retrait d'une trottinette ou d'un vélo du parc locatif d'Alès Agglomération (Port du casque, vêtements plus visibles...).

- **Les bus de ville et du réseau Occitanie :**

Constat :

Alès Agglomération et le SMTBA ont étendu le parc de bus et renforcé la fréquence des bus de ville pour développer l'usage des transports en commun à mobilité douce en cœur de ville.

Pourtant, dans les quartiers, les zones péri-urbaines et rurales, la fréquence de passage des bus n'encourage pas assez l'usage par les citoyens.

Alors que l'usage des transports en commun a pour but de réduire l'impact carbone, il est fréquent que les chauffeurs de bus gardent leur moteur allumé lors de leur stationnement et aux arrêts.

Les Propositions du CODEV AA :

- Proposer un renforcement des circuits et de la fréquence des bus en quartiers, zones péri-urbaines, rurales et inter-communes/villes.

- Organiser une « opération de sensibilisation pilote » en direction des chauffeurs du parc des bus pour qu'ils éteignent les moteurs dès l'arrêt, et l'étendre aux chauffeurs des trains du réseau ferroviaire SNCF, notamment pour la nuisance auprès des habitants à proximité des voies. Prévoir d'électrifier, progressivement, les voies ferroviaires.

Action 32 : « Sensibiliser les ménages aux économies d'énergie ».

Constat :

La mise en conformité des foyers à la sobriété et à l'économie d'énergies occasionne, sur le territoire, de nombreuses démarches commerciales frauduleuses, dont pâtissent nombre de citoyens volontaires à la rénovation de leur habitat : problèmes de garanties, incitation à « aller vite », demande de signature de devis avant le recours aux dispositifs d'aide de l'Etat, problème de sous-traitance.

Les Propositions du CODEV AA

- Proposer à l'Agglomération de faire un rappel à la vigilance, à la prudence et d'informer les citoyens de l'existence d'un organisme au Pôle Culturel et Scientifique de Rochebelle : Le CPIE, dédié au conseil pour le choix des travaux, des entreprises qualifiées et des financements, dans l'attente de l'ouverture de la Maison de l'Habitat prévue en 2025.

Action 51 : « Sensibiliser le grand public au tri des déchets ».

- **Le tri sélectif.**

Constat :

Le tri des déchets est largement encouragé par l'agglomération, cependant une mauvaise connaissance et un non-respect des consignes de tri par certains citoyens entraîne un coût important de la gestion des déchets et des actes d'incivilité plus ou moins volontaires.

De plus, l'absence de collecte de certains déchets, notamment des pneus, est dommageable pour l'environnement.

Les Propositions du CODEV AA

- Concernant les boîtes à compost et les consignes de tri, l'idée d'un flashcode est pertinente et pourrait être intégrée dans les actions de sensibilisation.
- Les unités de tri pourraient être associées, filetées les unes aux autres pour prévenir les dépôts incivils de certains usagers entre les unités, et également les construire sans poignée pour qu'elles ne soient pas déplacées arbitrairement.
- La mise en place d'un N° vert à partir duquel une question posée pourrait être prise en compte et traitée par les services de l'Agglo.

Le CODEV AA pourrait approfondir la question de valorisation des déchets et organiser un atelier de réflexion portant sur ce thème.

- **Les boîtes à compost.**

Constat :

Au 1er janvier 2024, chaque foyer devra être muni d'une boîte à compost pour les déchets ménagers organiques. Optimales lorsqu'elles sont bien utilisées, ces boîtes à compost, peuvent, si elles sont mal utilisées, générer la prolifération des nuisibles (guêpes, rats, mouches, frelons etc...)

Les Propositions du CODEV AA :

- Alerter l'Agglomération sur une vigilance à la fréquence des ramassages des boîtes à compost.
- Interroger l'Agglomération sur l'usage des boîtes à compost par les habitants qui ne possèdent pas d'extérieur.
- Inciter l'Agglomération à des « opérations pilotes alternatives » comme par exemple, la distribution de terreau à l'utilisateur lors du dépôt des déchets organiques.

Action 59 : « Développer le Réemploi » étroitement liée à l'Action 60 « Communiquer sur le réemploi ».

Constat :

Le projet de confection textile porté par l'*association Faire* et la Marque « *Jean et Jeannette des Cévennes* », dans le cadre de l'opération TZCLB – Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, attend toujours ses autorisations.

La Proposition du CODEV AA :

- Le CODEV AA souhaite que l'Agglomération soutienne et joue de son influence pour accélérer et permettre au projet de se mettre en place...

Action 5 - « Identifier les îlots de chaleur urbain » liée à l'action 9 « Réaliser une palette ».

Constat :

Les solutions envisagées pour l'identification des îlots de chaleur et la réalisation d'une palette végétale ont été très bien appréhendées. Toutefois, le remplacement de certains individus végétaux peut prendre jusqu'à 15 ans de temps de repousse, entraînant une période sans végétalisation contraire aux objectifs visés.

Le mobilier urbain, lui, ne semble pas adapté aux fortes chaleurs : son utilisation est quasiment impossible, en période estivale, parce que brûlant (Pots de Fleurs de la place des Martyrs, bancs, béton laqué de Place Saint Jean, pourtant esthétiquement très réussi).

Les Propositions du CODEV AA :

- Préserver au maximum toute la végétation existante.
- Adapter le mobilier urbain à la forte chaleur.
- Accélérer la création des parcours de fraîcheur.

Le CODEV AA a salué la qualité du travail réalisé pour le PCAET.

Le Mot de M. D'Ozenay, Président du CODEV AA

« Notre travail a abouti : ces deux réunions ont été très constructives, 80% de nos propositions ont été retenues et ont donné un bon éclairage aux services techniques dédiés d'Alès Agglomération. Certaines idées n'avaient pas été anticipées et apparaissent maintenant.

L'intérêt du CODEV AA est qu'il a une vision d'ensemble sur les actions menées par Alès Agglomération et qu'il peut apporter un point de vue indépendant susceptible de les améliorer.

Quand on travaille ensemble on est constructif et les propositions du CODEV AA peuvent être intégrées aux actions d'Alès Agglo. Pour être plus efficaces, il faut veiller à ce que le Codev soit saisi suffisamment en amont.

Le Codev peut aussi également proposer de travailler sur des thèmes et contribuer ainsi à la mise en œuvre de la politique de l'Agglo, et apporter un éclairage citoyen par ses réflexions »